

## AVIS PUBLIC

### RÉGIE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE HAUTES LAURENTIDES

#### PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 300 000\$ POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE D'ÉLEVATION

PRENEZ AVIS que,

Lors de la séance qui s'est tenue le 7 août 2024, le conseil d'administration de la Régie de sécurité incendie et civile Hautes Laurentides a adopté le règlement #2024-08 décrétant une dépense et un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition d'un véhicule d'élevation,

Tout contribuable peut s'opposer à l'approbation du règlement par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en transmettant à ce dernier leur opposition écrite au cours de la période de 30 jours qui suit la publication de l'avis.

Donné à Lac-des-Écorces, le 15 août 2024.



**Simon Lagacé**

Directeur général, secrétaire, trésorier

Régie de sécurité incendie et civile Hautes Laurentides